

**LE COLLECTIF MAMANS TOUTES ÉGALES ORGANISE**  
**-en partenariat avec le Groupe des Associations de Bagnolet-**  
**UN MEETING PUBLIC**  
**LE JEUDI 9 FEVRIER 2012 à partir de 19 HEURES**  
**AU CIN'HOCHE, 6 rue Hoche 93170 BAGNOLET (métro Gallieni)**

**Avec : Anissa Fathi, Rokhaya Diallo, Mireille Fanon Mendès-France, Jean Baubérot, Lila Charef, Esther Benbassa, Ismahane Chouder, Joël Roman, Alima Boumediene, Christine Delphy, Saïd Bouamama, Françoise Vergès, Ndella Paye, Pierre Tévanian, Monique Crinon, Djamila Bekioui, Olivier Besancenot, Houria Bouteldja, Sonia Dayan Herzbrun ... et bien d'autres.**

***Oui à la laïcité, Non à l'islamophobie !***

L'adoption par le Sénat de la proposition de loi Laborde visant à étendre l'obligation de neutralité aux structures privées en charge de la petite enfance et aux assistantes maternelles à domicile marque une escalade insupportable dans l'islamophobie. Ce projet remet en cause l'égalité devant le travail : il introduit une discrimination ignoble en fonction de la religion. Il rappelle certains des moments les plus sombres de l'histoire de ce pays, l'interdiction de certaines professions aux Juifs sous le régime de Vichy et le statut de sous-citoyens des musulmans sous la colonisation. Il constitue une atteinte aux libertés individuelles car les assistantes maternelles seront poursuivies et contrôlées jusque dans leur domicile. La chasse aux musulmans est ainsi totale : espace public et espace privé, aucun répit ne leur est laissé. L'Assemblée nationale ne doit pas voter ce texte. Il faut mettre un terme à l'ignominie.

Depuis la loi du 15 mars 2004 interdisant l'école publique aux élèves musulmans portant le foulard, les exclusions se sont multipliées, non seulement à l'encontre des élèves mais aussi à l'encontre des mères d'élèves, que ce soit pour l'accompagnement des sorties scolaires ou pour la participation à des activités au sein de l'école.

Malgré un avis de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), rappelant que l'interdiction du foulard ne s'applique pas aux parents d'élèves, le ministre Luc Chatel a annoncé au printemps dernier son intention d'instaurer par décret cette nouvelle discrimination. La proposition fut reprise dans le programme de l'UMP pour 2012 – parmi 26 propositions tout aussi inquiétantes, légalisant notamment la discrimination à l'embauche contre les femmes portant le foulard, y compris dans le secteur privé !

Ces mesures obéissent à une même logique de stigmatisation et d'exclusion, en rupture complète avec les principes laïques tels qu'ils ont été fixés par la loi de 1905 et les lois Ferry-Goblet sur l'école. Nous refusons ce détournement de la laïcité, qui s'inscrit dans une série interminable d'offensives : loi anti-foulard, loi anti-niqab, "débat sur l'identité nationale", stigmatisation des "prières de rue", des minarets et des menus "halal", invectives de Nicolas Sarkozy sur "l'égorgeage du mouton" et de Claude Guéant sur le "trop grand nombre" de musulmans, "débat sur l'Islam" rebaptisé "débat sur la laïcité", appels à généraliser l'interdiction du foulard aux usager-e-s des service publics,

Nous refusons cette logique de guerre et de mise au ban, qui désigne les femmes portant le foulard comme des pestiférées et les disqualifient aux yeux de leurs propres enfants,

- Parce que l'école publique ne doit pas choisir son public, parce qu'elle doit être un lieu de rencontre et non d'exclusion, parce qu'elle doit promouvoir le droit à la différence et non le mépris de l'autre ;
- Parce que nous tenons au principe de laïcité, aux libertés individuelles, à l'égalité de traitement ;
- Parce qu'un État démocratique n'a pas à imposer à ses citoyen-ne-s leur manière de s'habiller ;
- Parce que ce sont une fois de plus des musulmans, et une fois de plus des femmes, qui sont discriminé-e-s.